



Championnat de France Individuel 2010

Féminin et Masculin

Art. 1 – Organisation.

- A- Ce Championnat se déroule scratch.
- B- Il est organisé en 2 phases :
- Une phase régionale les 22 et 23 mai 2010.
 - Une phase nationale les 25 et 26 septembre 2010 à :
 - o CREIL SAINT MAXIMIN
- C- La phase régionale, qualificative pour la phase nationale, se déroule dans la région administrative concernée si au moins 40 hommes et femmes sont inscrits. Si ce minimum n'est pas atteint, cette phase régionale se déroule conjointement avec une autre région administrative de l'inter-région concernée (sauf La Martinique, La réunion, la Guyane et la Nouvelle-Calédonie) ; dans ce cas, c'est la région administrative totalisant le plus grand nombre de participants qui organise la compétition.
- D- Dans chaque phase, que ce soit pour la phase qualificative, la finale ou la qualification pour la phase suivante, les égalités sont départagées par la meilleure dernière ligne, ou, en cas de nouvelle égalité, par l'avant dernière ligne et ainsi de suite... . Attention, cette règle n'intervient ni pour l'attribution des titres ni pour les classements de la compétition ; dans ces cas, on continue à appliquer la notion d'ex aequo.

Art.2 – Participation.

- A- Le Championnat de France Individuel est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s, de nationalité française, en règle avec la FFBSQ.
- B- Ce Championnat est réservé à la catégorie élite et ouvert sur demande aux joueurs de la catégorie excellence (Ce choix se fait lors de l'inscription à la phase régionale et vaut pour la totalité de la compétition) :
- Elite
 - o Hommes = 190 de moyenne et plus.
 - o Femmes = 175 de moyenne et plus.
 - Excellence
 - o Hommes = de 175 à 189 de moyenne.
 - o Femmes = de 160 à 174 de moyenne.
- C- Moyenne retenue.
- a. Le listing de référence est celui d'Avril 2010.
 - b. La moyenne de référence est lue dans la colonne « Moy » du listing.

- c. Les joueurs ou joueuses en 1^o année de licence, n'ayant pas de moyenne au listing de référence ou absent(e)s de ce listing, évoluent en catégorie Honneur.
- d. Les joueurs ou joueuses, non 1^o année de licence, ayant un « S » dans la colonne « Moy » du listing de référence sont classés en catégorie Excellence.
- e. Les joueurs ou joueuses, non 1^o année de licence mais ne figurant pas sur le listing de référence sont classés en catégorie Excellence.
- f. Les joueurs ou joueuses ont la possibilité de disputer ces championnats dans la catégorie immédiatement supérieure à celle de leurs catégories initiales. Ce choix se fait lors de l'inscription à la phase régionale et vaut pour la totalité de la compétition.

Art.3 - Engagements.

- A- Le club ou le sportif fait parvenir, à son comité sportif régional de rattachement, le bulletin d'engagement, édité et transmis par celui-ci, accompagné des droits fixés à **12 € par joueur/joueuse (hors frais des parties)**. Le paiement se fait par chèque à l'ordre du comité sportif régional. **La date limite de réception des bulletins est fixée par chacune des Commissions Sportives Régionales.**

Art.4 – Phase régionale.

- A- Elle se déroule dans chaque région administrative, en un lieu choisi par le comité sportif régional.
- B- Le comité sportif régional est responsable de l'organisation de cette phase :
 - il nomme le ou les arbitres,
 - établit les horaires en accord avec les centres,
 - attribue les pistes,
 - encaisse les frais de parties (3,00 € maximum/partie) auprès des participant(e)s,
 - règle les frais de parties au centre d'accueil.
- C- Chaque participant dispute 2 séries de 4 lignes avec changement de paires de pistes à l'issue de la première série.
- D- A l'issue des 8 lignes qualificatives, 30% (minimum 6 joueurs ou joueuses dans chacune des catégories) disputent 6 lignes supplémentaires en 2 séries de 3 lignes avec changement de paire de pistes à l'issue de la première série. Le pourcentage de finalistes peut, pour des raisons d'organisation, être ramené à un chiffre légèrement inférieur ou supérieur mais le nombre de finalistes régionaux ne peut pas être inférieur à 150% du nombre de qualifié(e)s pour la finale nationale.
- E- Le titre de vainqueur régional(e) est attribué sur le total des 14 parties et ce, sous réserve de la participation d'au moins trois (3) joueurs/joueuses.
- F- Dans le cas où la finale régionale se déroule dans une autre région administrative, le titre de vainqueur régional est décerné selon les mêmes règles.
- G- Le nombre de qualifié(e)s pour la phase nationale, par région administrative et par catégorie, est fonction du nombre d'engagé(e)s par région ; il est communiqué par le Comité National Bowling, au moins 10 jours avant la date de la phase régionale.
- H- Les vainqueurs régionaux de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale.

- I- En cas de forfait le jour même de la phase régionale, la Ligue organisatrice peut repêcher les joueurs/joueuses dans l'ordre du classement de la phase régionale. Ce repêchage est limité aux 3 premier (ère) s éliminé(e) s du classement régional.
- J- Les joueurs/joueuses forfaits pour la phase nationale sont tenu(e)s de le faire savoir au secrétariat du Comité National Bowling **au plus tard le 5 septembre 2010**.
- K- Au-delà du jour de la phase régionale, le Comité National Bowling se réserve le droit de requalifier des joueurs/joueuses dans l'ordre du classement de la phase régionale pour palier à ces éventuels forfaits. Ce repêchage est également limité aux 3 premier (ère) s éliminé(e) s du classement régional.

Art.5 – Phase nationale.

- A- Les 16 meilleurs joueurs et les 8 meilleures joueuses de nationalité française du classement national « René FERRIE », **au 31/12/2009**, sont directement qualifié(e)s pour la phase nationale élite à la condition qu'ils (elles) se soient inscrit(e)s pour cette compétition auprès du Comité National Bowling dans les mêmes délais que ceux mentionnés à l'article 3-A. En cas de désistement d'une joueuse ou d'un joueur de ce classement, la place libérée est automatiquement ajoutée aux qualifié(e)s par région.
- B- Elle réunit (à titre indicatif, le nombre de qualifié(e)s pourrait être révisé à la baisse en cas de trop faible participation au niveau régional) :
 - Elite : Les 48 hommes et 24 femmes qualifié(e) s lors des championnats régionaux et les 16 hommes et 8 femmes directement qualifié(e) s (art.5-A).
- C- Elle est organisée par le Comité National Bowling qui prend en charge les frais de parties ; aucune indemnité de déplacement n'est versée.
- D- Les conditions de jeu sont définies par la commission technique du Comité National Bowling au plus tard un mois avant la compétition :
 - Elles correspondront obligatoirement aux huilages sportifs retenus par la commission technique.
- E- Déroulement de la compétition.
 - a. Éliminatoires : Chaque participant(e) dispute 5 séries consécutives de 2 parties avec décalages de pistes à la fin de chaque série :
 - o Pistes paires (1^{re} série) ; décalage vers la droite de la deuxième à la dernière série.
 - o Pistes impaires (1^{re} série) ; décalage vers la gauche de la deuxième à la dernière série.
 - b. 1/2 Finale : Les 32 meilleurs masculins et les 16 meilleures féminines sont qualifiés pour cette demi-finale qui se dispute sur 4 séries de 2 lignes avec décalage de pistes toutes les deux parties. Décalage identique à celui mentionné au paragraphe a de l'article 5-E a.
 - c. Finale : Les 10 meilleurs masculins et les 10 meilleures féminines sont qualifié(e)s, au total des 18 parties précédentes, pour une finale qui se dispute selon le format « Round Robin » avec une bonification de 20 quilles par victoire et 10 quilles en cas d'égalité.

Art.6 – Titres décernés.

- A- A l'issue de cette finale, le Comité National Bowling de la FFBSQ décerne les titres de championne et de champion de France.

Art.7 – Représentation nationale.

- A- *La championne et le champion de France représentent la France lors de la Coupe d'Europe Individuelle qui se déroule lors de l'année d'obtention du titre national.*
- B- *En cas de défection de l'un ou de l'autre de ces champions, c'est la Direction Technique Nationale qui pourvoira à son remplacement.*

Art.8 – Divers.

- A- Tous les règlements généraux de la FFBSQ sont applicables à cette épreuve.
- B- Le Comité National Bowling se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.